

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 novembre 2020**  
~~~~~

**COOPÉRATIVE NUMÉRIQUE**  
**APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 novembre 2020 à 18h00 en Salle des fêtes à Aniane, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 novembre 2020.

Étaient présents ou représentés

M. René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORÈRE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ - M. José MARTINEZ suppléant de Mme Cécile LANGREE, M. Gregory BRO suppléant de M. Pascal THEVENIAUD, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations

M. Bernard GOUZIN à Mme Florence QUINONERO, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Luc DARMANIN à M. Jean-François SOTO.

Excusés

Mme Agnès CONSTANT.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 43	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-1657 en date du 31 décembre 2019 portant derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence en matière d'aménagement numérique du territoire ;*

*VU la délibération n°2076 du conseil communautaire en date du 30/09/2019 portant candidature à l'appel à projet Fab Région pour la création d'une coopérative numérique.*

*VU la délibération n°2161 du conseil communautaire en date du 16/12/2019 portant modification du plan de financement de la coopérative numérique.*

CONSIDERANT que les besoins exprimés par les co-constructeurs nécessitent une surface utile beaucoup plus importante (500m<sup>2</sup>) que les locaux d'ENERGIES FLUIDES initialement envisagés (200m<sup>2</sup>),

CONSIDERANT que la disponibilité des anciens locaux du LIDL offre une opportunité d'implantation pour la coopérative numérique et initie une synergie avec la future médiathèque de Saint André de Sangonis qui sera localisée dans le même bâtiment,

CONSIDERANT que cette nouvelle implantation offre de nombreux avantages en terme de visibilité, de surface et de stationnement,

CONSIDERANT que la surface de 500 m<sup>2</sup> dévolue à la coopérative numérique nécessite des travaux d'aménagement dont le coût est estimé à 109 500€ HT,

CONSIDERANT que la communauté de communes sollicitera des subventions complémentaires afin de financer cette opération,

CONSIDERANT que le nouveau plan de financement présenté en annexe porte le coût total du projet à 331 300 € HT en investissement et 550 600 € TTC en fonctionnement,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver le nouveau plan de financement présenté en annexe,
- d'autoriser le Président à solliciter tout financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération et à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2447 le 17/11/2020  
Publication le 17/11/2020  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 17/11/2020  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20201116-951A-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Plan de financement prévisionnel  
Coopérative numérique- Investissement 2020-2023

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Matériel et équipement (scanners D, imprimantes, traceurs...)	199 300 €	60%	Région Occitanie	94 542,50 €	28,54%
Autres investissements (logiciels, mobilier, outillage...)	22 000 €	7%	CD34	33 130 €	10,00%
Travaux rénovation des locaux de la coopérative numérique	110 000 €	33%	FEDER	70 000,00 €	21,13%
			DSIL	66 260 €	20,00%
			PART FINANCEUR	263 932,50 €	79,67%
			Autofinancement	67 367,50 €	20,33%
<b>TOTAL HT</b>	<b>331 300 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>331 300 €</b>	<b>100%</b>

Plan de financement prévisionnel  
Coopérative numérique- Fonctionnement 2021-2024

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Salaires	193 363 €	35%	Région Occitanie	168 643,50 €	30,63%
Coût de gestion (location locaux, internet, énergie...)	205 797 €	37%	Autres recettes (privées)	73 000 €	13,26%
Autre dépenses (communication, formation, honoraires prestataires, évènementiel...)	151 500 €	28%	Leader	60 000 €	10,90%
			Etat- AMI Tiers lieux	138 000 €	25,06%
			PART FINANCEUR	439 644 €	79,84%
			Autofinancement	111 017 €	20,16%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>550 660 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>550 660 €</b>	<b>100%</b>